

PSES 2017

Les Exégètes Amateurs :

deux ans de
militantisme juridictionnel

Le militantisme juridictionnel et les Exégètes

1/ *Pourquoi*? → Par Virginie

2/ *Comment*? → Par Alexis puis Hugo

3/ Par *Qui*? → Par Hugo

1/ *Pourquoi ?*

Le militantisme juridictionnel → le concept de *lawyering cause*

Nos valeurs

- La lutte contre la surveillance généralisée et la censure du net
 - La protection de la vie privée
 - La liberté d'expression
 - La liberté d'information

1/ Pourquoi ?

FRENCH DATA NETWORK

Fournisseur d'accès Internet associatif



LA QUADRATURE DU NET

Association pour la défense des libertés sur Internet

FÉDÉRATION FDN

Fédération des

fournisseurs d'accès Internet associatifs



1/ Pourquoi ?

- *Changement par l'action*

⇒ *Problème* : les contraintes légales

- *Lobbying*

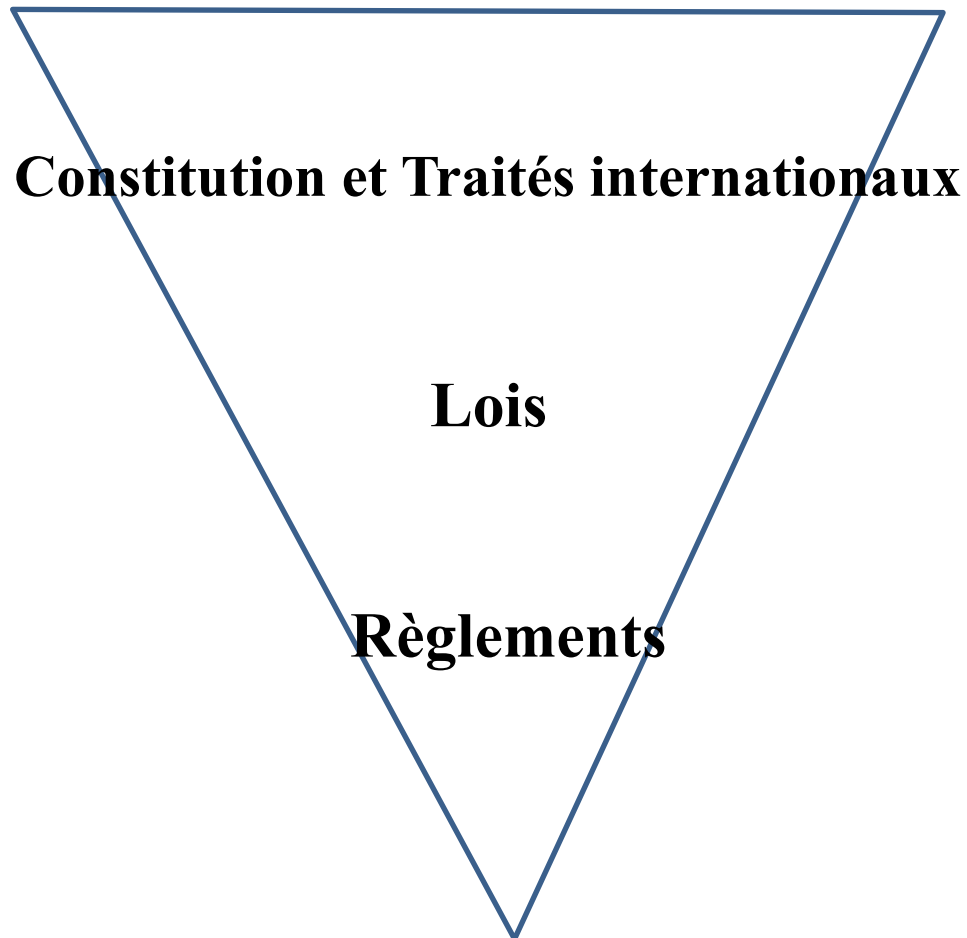
⇒ *Problème* : les lois adoptées malgré la mobilisation

- *Le militantisme juridictionnel*

⇒ Séparation des pouvoirs sous la Ve république

⇒ Le pouvoir juridictionnel ne peut s'auto-saisir :
il doit être « actionné »

2/ Comment ?



2/ *Comment ?*

En formant des recours devant les juridictions

* Comment ça se présente concrètement ?

→ un petit tour sur notre site !

* Comment on les rédige ?

→ pads collaboratifs

→ outils de compilation de documents juridiques

2/ *Comment ?*

A/ **Surveillance étatique**

- *Active* : Surveillance en temps réel
- *Passive* : rétention des données

B/ **Surveillance privée**

Privacy shield

C/ **Liberté d'expression**

Censure de l'Internet

A/ Surveillance étatique

La surveillance active : collecte en temps réel

21 juillet 2016 : 4^e loi sur la prolongation de l'état d'urgence

QPC : affaire actuellement devant le Conseil constitutionnel

A/ Surveillance étatique

La surveillance passive : la rétention de données de connexion

8 avril 2014 : décision *Digital Right Ireland* de la CJUE (Cour de justice de l'Union européenne)

12 février 2016 : décision du Conseil d'Etat sur la loi de programmation militaire

21 décembre 2016 : Décision *Tele2* de la CJUE

B/ Surveillance privée

26 juillet 2000 : décision d'adéquation *Safe Harbor*

6 octobre 2015 : décision *Schrems* de la CJUE : annulation du *Safe Harbor*

1^{er} août 2016 : décision d'adéquation *Privacy Shield*

C/ Liberté d'expression

14 mars 2011 : Loi d'orientation et de programmation pour la performance (LOPPSI)

13 novembre 2014 : Loi anti-terroriste (loi Cazeneuve)

Mars-février 2015 : décrets d'application

C/ *Liberté d'expression*

15 février 2016 : décision du Conseil d'Etat

« dès lors que les décrets attaqués n'autorisent pas l'autorité administrative

à effectuer une quelconque opération sur les données de connexion qu'elle reçoit [...] les moyens tirés de l'atteinte à la vie privée [...] ne peuvent qu'être écartés »

18 octobre 2016 : *Epic fail* d'Orange

« le ministère de l'intérieur [...] a demandé l'effacement définitif des adresses IP collectées lors des consultations redirigées, pour la plage horaire au cours de laquelle l'incident s'est produit »

2/ Comment ?

Limites

- * Règles de recevabilité (CEDH)
- * Contentieux hautement politiques
- * Degrés de contrôle limité (invocabilité...)

3/ Par *Qui* ?

- Des juristes mais aussi des techniciens
- Une structure horizontale

3/ Par *Qui* ?

*** Pour nous suivre et s'informer :**

Tous nos recours, actualités et commentaires :

<https://exegetes.eu.org/>

Nos tweets : @lesExegetes

*** Pour nous contacter :**

Alexis → af@exegetes.eu.org

Hugo → hugo@exegetes.eu.org

Virginie → viaub@exegetes.eu.org

Tous les Exégètes : contact@exegetes.eu.org